



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2014/12/182**

Autres domaines de compétences - Vœux et motions

**OBJET :** Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (ou traité de libre-échange transatlantique).

Séance du 8 décembre 2014  
Date de convocation : 2 décembre 2014  
Membres en exercice : 33  
28 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Madame Katy GUYOT, maire en exercice.

**Présents :**

Katy GUYOT, Jean DENAT, Marc JOLIVET, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Marie-José DOUTRES, Laurence EMMANUELLI, Jean-Noël RIOS, Elisabeth MICHALSKI, William AIRAL, Sandra MAURAS, Christian SOMMACAL, Touria BOUJLIL, Catherine DELMAS, Jacky PASCAL, Elsa INESTA, Ludovic ARBRUN, Manon LIBRA, Farouk MOUSSA, Sébastien VIDAL, Francine CHALMETON, Jean-Louis MEIZONNET, Béatrice PRUVOT, Nolwenn GRAU, Sandrine BESSIERES, Nicolas MEIZONNET, Gérard GAYAUD, Joëlle CACHIA-MORENO, Sandrine DURAND.

**Absents ayant donné procuration :**

Bruno PASCAL a donné pouvoir à Marc JOLIVET  
Mouad AMARA a donné pouvoir à Annick CHOPARD  
Sabine MALBON a donné pouvoir à Marie-José DOUTRES  
Marcelle MARC a donné pouvoir à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Touria BOUJLIL a été élue à l'unanimité.

**RAPPORTEUR :** M. Jean DENAT, premier adjoint

**EXPOSE :** Le 14 juin 2013, la Commission Européenne a obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier avec les Etats-Unis un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, allant bien au-delà des accords de l'organisation mondiale du commerce.

Pour le Collectif National Unitaire Stop TAFTA, il serait le moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant ainsi la domination des multinationales européennes comme américaines.

Cette situation pourrait avoir pour conséquence de mettre en demeure les collectivités territoriales d'ouvrir les services publics au secteur privé.

Dès lors, ce projet permettrait par ailleurs d'introduire un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur-Etat » qui se substituerait aux juridictions existantes. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gênaient. Une telle architecture juridique limiterait les capacités de l'Etat à maintenir nos grands services publics tels que l'Education et la Santé, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, et à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles aujourd'hui préservées du marché.

La municipalité souhaite laisser au public un espace d'expression sur ce thème dans le cadre d'une suspension de séance du conseil municipal.

**PROPOSITION :** compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal demande,

- l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement appelé aussi grand marché transatlantique,
- l'ouverture d'un débat national sur la grand marché transatlantique et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations,
- la mise du territoire de la commune de Vauvert « zone hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ».

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 30 voix pour et 2 abstentions (Joëlle CACHIA-MORENO et Sandrine DURAND (M. GAYAUD étant parti avant la fin du débat)).**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

Katy GUYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce acte en vertu de :

• son dépôt en préfecture le ..... 12 DEC. 2014 .....

• sa notification le ..... 12 DEC. 2014 .....

• sa publication le ..... 12 DEC. 2014 .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du ..... 12 DEC. 2014 .....

M. R. E. M. U. N. E. P. M. D. E. L. E. G. A. T. I. O. N.

M. R. E. M. U. N. E. P. M. D. E. L. E. G. A. T. I. O. N.

M. R. E. M. U. N. E. P. M. D. E. L. E. G. A. T. I. O. N.

*[Signature]*